

le roi céda, et fit supprimer les mots qui avaient blessé les oreilles susceptibles des ligueurs (1).

L'assemblée générale se réunit de nouveau le 18 octobre, pour jurer, sur l'invitation formelle du roi lui-même, l'observation de l'édit d'Union, comme loi fondamentale du royaume. L'archevêque de Bourges discourt avec la même prolixité que la surveillance. Le roi, et, à son exemple, tous les députés prêtèrent le serment convenu, puis l'on se rendit à l'église Saint-Sauveur, où fut entonné le *Te Deum* (2). Pendant cette cérémonie, le roi renouvela au prévôt des marchands l'assurance qu'il oubliait entièrement la dernière offense des Parisiens, qu'il en immolait le souvenir à la religion catholique et aux misères de son peuple, mais il lui déclara qu'une nouvelle faute serait « mortelle et irréparable. »

Les premières opérations des Etats ne laissèrent aucun doute que le parti de la Ligue n'y réunit une forte majorité. Le cardinal de Guise fut élu président de l'ordre du clergé; le comte de Cossé-Brissac, celui-là même qui avait dirigé les barricades contre les troupes royales, et le baron de Maignan furent choisis par la noblesse. Le tiers-état appela à sa tête La Chapelle-Marteau.

Ce premier succès exalta le courage des ligueurs, et les

(1) On remarqua, dit L'Etoile, que, pendant cette rectification, il survint un violent orage, accompagné d'une obscurité telle qu'il fallut allumer de la lumière pour lire et pour écrire : ce qui fit dire que « c'était le testament du roi et de la France qu'on écrivait, et qu'on avait allumé la chandelle pour lui voir jeter le dernier soupir. » Cependant Davila (liv. IX) soutient que tout ce qui avait été dit fut imprimé.

(2) Dans cette église, consacrée aux cérémonies religieuses des Etats, les spectateurs remarquèrent non sans étonnement que les armoiries de Lorraine, suspendues à chaque pilier et à la porte d'entrée, excédaient de près du double en largeur et en hauteur le volume des armoiries de la maison de France.